Agence de Services
et de Paiement

Décision n°2015/59/PDG
Portant délégation de signature

Le président directeur général

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur générale de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article unique : Délégation spécifique est donnée à Monsieur Christophe JACQUES, chef de service à l'antenne corse de la délégation régionale de l'ASP Corse-Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général, les documents relatifs à l'offre de service faite le 10 juillet par l'ASP à la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de l'appel d'offres émis par cette dernière pour un marché de prestations techniques, administratives et financières pour « la gestion des rémunérations versées aux personnes bénéficiant de dispositifs de formation agréés par la CTC ».

Fait à Limoges, le 10 juillet 2015

Le Président-Directeur général

Edward JOSSA

Original : DR Corse-PACA

Ampliation :
Agent comptable
Copies :
M. Christophe JACQUES
DFJL
DIREPS
DRH

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 1
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010